



# INFO Juillet 2019

## Accord Intéressement distribué en 2020/2021/2022

Nous sommes sur la même base que l'accord de 2016 avec des bonus possibles si certains objectifs sont atteints.

Idéologiquement, la CGT a toujours été contre que de tels critères rentrent dans le calcul de l'intéressement car nous restons convaincus que nous n'avons aucun moyen d'influer sur ceux-ci.

Malgré cela, après avoir consulté un grand nombre de salariés, l'avis général nous a clairement orienté vers la signature de celui-ci.

En ce qui concerne son versement et le plan épargne entreprise, la procédure actuelle sera renouvelée.

### Voici ci-dessous un tableau de synthèse détaillé de l'Accord :

Le montant de l'assiette de calcul est de 950.000€ de résultat plafonné et le calcul de l'intéressement est le suivant :

**50 %** jusqu'à 550 000€ sans autre condition que le temps de présence.  
(=225 000€ soit ≈ **204€/Agent** sur une base de référence de 1100 agents\*)

Un pourcentage de la somme restante (pour atteindre le maximum de l'assiette) peut si ajouter en bonus :

**+20%** de bonus si atteinte des objectifs Qualité *si critères ci-dessous validés*  
(20% de 400 000€<sub>max</sub> soit ≈ **72€/Agent\***)

**+30%** de bonus si atteinte des objectifs de diminution de l'Absentéisme  
(30% de 400 000€<sub>max</sub> soit ≈ **109€/Agent\***)

Critères Bonus	Taux	Valeur si assiette à 950K€	Estimations
<b>Absentéisme : Pour information, le taux 2018 est de 7.5%</b>			
• ≤ 7.2%	+10%	≈ +40 000€	≈ +36€ / Agent*
• ≤ 6.9%	+10%	≈ +40 000€	≈ +36€ / Agent*
• ≤ 6.2%	+10%	≈ +40 000€	≈ +36€ / Agent*
<b>Qualité :</b>			
• <b>Relation avec la Clientèle</b> (Satisfaction client mystère à 96%)	+5%	≈ +20 000€	≈ +18€ / Agent*
• <b>Disponibilité Services</b> (Services Bus 99% / Tram 98%)	+5%	≈ +20 000€	≈ +18€ / Agent*
• <b>Disponibilité Équipements</b> (Sol 92% / Embarqué bus 93.3% / Embarqué tram 94%)	+5%	≈ +20 000€	≈ +18€ / Agent*
• <b>Information des Voyageurs</b> (96%)	+5%	≈ +20 000€	≈ +18€ / Agent*

.../...

Attention, le montant de l'intéressement est conditionné à un montant de résultat fiscal positif et nous vous rappelons qu'il est donc possible que le calcul de l'assiette n'atteigne pas les 950 000€ négociés.

*\*sur une base de 1.100 Agents présents toute l'année avec montant du calcul de l'assiette plafonné à 950 000€.*

### **Augmentation de la Prime Bus Nuit «Rabelais»**

Suite à la nouvelle offre de Service qui sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019, avec l'accroissement du nombre de services de bus tard et à la consultation pour la création d'un Groupe Bus tard (demande de la CGT courrier en date du 26 Avril 2019) avec des primes de nuit proratisées en fonction des fins de service, nous avons demandé l'augmentation de la prime Nuit « Rabelais ».

### **Poste de conduite des bus « Urbanway »**

Suite à de nombreuses plaintes de la part de CR au sujet de douleurs récurrentes au poste de conduite des bus « Urbanway », nous avons demandé en séance de CSSCT la mise en place d'une consultation des CR Bus afin d'identifier plus précisément les difficultés rencontrées par les agents. En fonction des résultats, nous avons demandé la mise en place d'une étude ergonomique spécifique afin de trouver des solutions pour les résoudre.

### **Étude ergonomique au Service « Allo TaM »**

Nous avons constaté (courrier en date du 24 Juin 2019) que les agents du Service « Allo TaM » rencontraient des difficultés importantes dans leurs conditions de travail avec des problématiques acoustiques réelles lors de la prise d'appels ainsi que du matériel défectueux (casques, séparations de bureau, etc..). Nous avons donc demandé, le remplacement du matériel déficient et la mise en place d'une étude ergonomique de leur poste de travail.



### **Procès « décompte des heures de Grève »**

Suite au délibéré du jugement rendu le 20 Février 2019 (RG F17/01460) devenu définitif, nous avons demandé (courrier en date du 28 Juin 2019) par écrit la position officielle de la Société TaM au sujet du décompte des heures de grève ainsi que le remboursement de toutes les retenues de salaires injustifiées pour l'ensemble des salariés. Affaire à suivre.

### **Zone « Observatoire – St Denis – Bd Jeu de Paume »**

Nous alertons quotidiennement la Direction (dernier courrier en date du 3 Juillet 2019) sur les diverses difficultés (retards importants, stress, situations conflictuelles, stationnements gênants, etc.) que rencontrent tous les jours les agents TaM( CR, Agents de Maitrise, ACS) sur la zone « Observatoire – St Denis – Bd Jeu de Paume ». Cependant, malgré ces signalements incessants, ces difficultés ne cessent de persister voir même de s'amplifier. Nous avons donc demandé une nouvelle fois à la Direction de mettre tout en œuvre pour résoudre ces problèmes.



